

Compte rendu d'activité durant la période d'administration

du 28 février au 22 juin 2024

Pour celles et ceux qui ne me connaissent pas, je suis Marc PETIT.

Le 28 février 2024, le Tribunal judiciaire de Lyon m'a nommé, par voie d'ordonnance, administrateur provisoire du Comité Régional FFESSM AURA.

L'ordonnance précise que l'administrateur provisoire a pour mission de :

- **Gérer et administrer l'association, avec tous les pouvoirs conférés par les statuts au président et comité directeur, dans l'attente de l'élection d'un nouveau comité directeur et d'un président,**
- **Convoquer, dans les meilleurs délais et conformément aux statuts, toute assemblée générale nécessaire en vue de permettre l'élection d'un nouveau comité directeur et d'un président.**

Cette décision, en application des dispositions de l'article 495 du Code de procédure civile, a été rendue exécutoire sur minute. Elle prendra fin avec l'élection du prochain comité directeur et de son président.

Je suis aujourd'hui devant vous pour rendre compte de mes actions dans le cadre de cette ordonnance.

Je me suis attaché à remplir cette mission de façon la plus objective et impartiale possible, ayant pour seul objectif l'intérêt général du comité régional FFESSM AURA au service des clubs de la région.

Je n'ai pas fait tout cela seul, je me suis entouré de personnes compétentes afin de recouvrer tous les moyens pour fonctionner.

La première difficulté a été d'avoir un accès à la banque, mais après 15 jours de démarches nous avons retrouvé un fonctionnement normal et fin avril nous avons pu régler les différents litiges. J'ai désigné Gilbert Melkonian en qualité de trésorier pour m'accompagner dans cette tâche et pour gérer les relations financières avec les tiers, et établir l'arrêté de comptes au terme de cette mission.

La seconde difficulté a été la communication, nous n'avions pas accès aux boîtes mails ni aux applications internet, les mots de passe connus ayant été changés. Il a fallu mettre en œuvre les procédures requises pour recouvrer nos accès et faire un peu de ménage sur le site internet.

Une des urgences a été le dossier ANS, c'est Thierry Helme à qui j'ai confié ce dossier, il a fallu recréer un CTAS (conseil territorial d'attribution des subventions) à ce jour les subventions ANS validées par le national sont de 60 510 € conformément à la somme qui nous avait été allouée.

Un dossier de subvention auprès de la région pour 23 000€ avait été demandé par l'ancienne équipe, nous sommes en cours de rechercher toutes les pièces pour le paiement de cette subvention.

Un dossier juridique était en cours, c'est Frédéric Bruyelle qui a pris en charge ce dossier. Nous avons rencontré l'avocat que l'ancienne équipe avait désigné pour défendre les intérêts du Comité, et nous lui avons demandé de continuer à défendre les intérêts du Comité dans cette phase de transition. D'autre part nous lui avons demandé de stopper la procédure contre Monsieur Helstroffer, président du Codep 69.

Concernant les matériels (informatique notamment) mis à disposition de Madame Catherine Burtheret, nous avons dû mandater un huissier pour les récupérer.

Pendant de nombreuses semaines nous faisons des Visio-conférences pour avancer sur chaque problème, c'est Christophe Rebeyrotte qui était en charge des comptes rendus.

Je vous informe que nous avons financé nous-mêmes les frais de réunion et de resto sans en répéter le coût à l'association.

1. Organisation d'une assemblée générale électorale

Nous avons instruit l'organisation d'une AGE. C'est Catherine Lafont qui s'est chargée de cette tâche, avec Denis Carion en charge de trouver des bénévoles.

J'ai désigné conformément aux statuts, un bureau de surveillance des opérations électorales. Pour ce faire, j'ai sollicité Anne-Edith Curé, Claude de Bellefond et Hervé Cordier.

Il y a une personne que je tiens à remercier tout particulièrement c'est Elise, notre salariée au Comité régional, qui nous a été d'un très grand secours.

A chacun de ceux que je viens de nommer auxquels je veux ajouter le personnel national fédéral un grand merci pour leur investissement, sans eux rien n'aurait pu se faire.

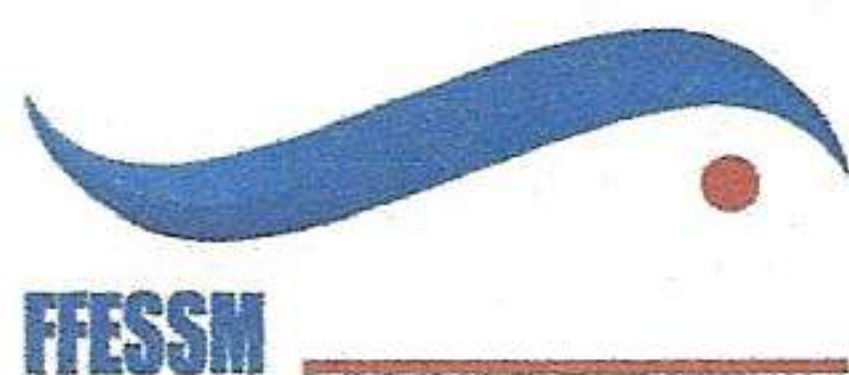
Avant de passer à la présentation des comptes, je tenais à vous informer – sans autre commentaire - de ce que nous ont coûté les différents conflits et litiges :

- **Huissier pour un total de = 8 199,20 €**
 - AG de destitution = 2 700 €
 - AG de février = 5 010 €
 - Récupération matériel = 489,20€

- **Avocat pour un total de = 16 800 €**
 - 2022/2023 = 4 920 €
 - 2023/2024 = 11 880 €

- **Conseil de discipline = 700,86**
 - **AURA = 85,50 €**
 - **Marseille = 615,36 €**

L'ensemble de ces dépenses représentent 25 700,06 €



2. Election

Je souhaite qu'elle permette à notre Comité régional de repartir sur des bases saines, dans le respect retrouvé de ses statuts, animé par un esprit sportif et confraternel.

Le CoReg AURA est de retour.

Il renaît à l'image des autres Comités régionaux : dans la paix retrouvée et la satisfaction de promouvoir nos activités sportives.

Marc PETIT

Administrateur FFESSM AURA